

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2021

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Copéret, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, M. Paul Desplace, Mme Stéphanie Khalil, Mme Catherine Lefert, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

Excusée : Mme Charlotte Congretel (*pouvoir à Annie Copéret*)

Secrétaire de séance : Annie Copéret

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 octobre 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 4 octobre 2021.

Informations

Mandatement des dépenses supérieures à 500 €

Suez : consommation bâtiments communaux = 2 707,67 € - Engie (électricité) consommation bâtiments communaux = 4 930,08 € - Engie (gaz) consommation bâtiments communaux = 17 395,28 € - Transport Favreau : gasoil non routier = 589,68 € - Adélya : papier main + produits ménagers = 850,49 € - Elocky : serrures connectées 608,40 € - Isinet : remplacement routeur école et mise en place SSD ordinateur directrice = 708 € - B3M : grille déssableur = 600 € - B3M : masse monobloc = 1 212 € - Fournitures scolaires = 1 758,06 € - BNP Paribas : loyers + maintenance ordinateurs 3^{ème} et 4^{ème} trimestres = 1 692 € - Viatelease : loyer téléphones 4^{ème} trimestre = 503,75 € - Florafruit : fleurs + terreau = 1 039,34 € - Touch2bois : estrade bar multiservices = 873,29 € - Socotec : vérification électricité et alarme incendie = 3 535,26 € - Lavage vitres salle des fêtes, cantine, espace loisirs, école = 949,20 € - Techniques nouvelles : remplacement chauffe-eau école = 673,76 € - Caparol : peinture classe = 515,10 € - Vouillon et fils : nettoyage chéneaux église et ressuiwi abside = 2 670 € - B3M réparation balayeuse + maintenance tracteur = 754,50 € - Garage Garon : maintenance boxer = 4 014,37 € - MTB : maintenance chaudière multiservices = 540,75 € - Yves Janin : vérification extincteurs = 958,80 € - Isinet : contrat de maintenance = 4 608 € - Koésio : maintenance copieurs = 768,14 € - Axa Dupuis Reynaud : assurance informatique = 626,81 € - Axa Dupuis Reynaud : assurance tracteur = 636,39 € - Aviva : assurance boxer = 614 € - Cosmos géomètres : division terrain « La chapelière » = 3 540,30 € - SPA : participation 2021 = 559,50 € - Trésorerie : taxe foncière = 5 785 € - Sdmis : participation 3^{ème} et 4^{ème} trimestres = 9 383 € - Sou des écoles : subvention restaurant scolaire = 4 040 € - Sou des écoles : subvention cabinet comptable = 650 € - Chat-Pito : subvention fonctionnement = 1 104,97 €.

Autres informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'une carte de remerciement a été reçue suite au décès de Madame Déprèle Marie-Rose.
- que la trésorerie de Beaujeu fermera définitivement le 31 décembre prochain et sera transférée à Villefranche sur Saône.
- que l'annonce pour la vente des terrains à la Chapelière est parue dernièrement sur le site internet ainsi que sur panneau pocket.
- que la passation de chef de casernement des sapeurs-pompiers entre Denis Matray et Thomas Laforest aura lieu le 3 décembre prochain à 17h50. Le sénateur et le député ont été informés et invités à la manifestation.

Recensement de la population : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 3 postes d'agents recenseurs sur des contrats pour besoin occasionnel du 6 janvier 2022 au 27 février 2022, décide que la rémunération sera sur la base d'un forfait et que les charges patronales seront à la charge de la commune, précise que cette rémunération correspond à la rémunération de la mission de recensement sur chacun des districts de la commune, ainsi qu'à la participation aux divers frais annexes, déplacements, formation ou autres, dit que les heures de formations seront payées en heures supplémentaires, dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413 du budget primitif 2022.

Finances

Convention SPA 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions.

Accepte la proposition n°2 de convention avec la SPA pour la capture et la prise en charge des chiens et/ou errants ou divagants sur la commune ; accepte le montant de la redevance annuelle qui s'élève à 0,80 € par habitant pour l'année 2022 ; précise que les crédits seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2022 ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décisions modificatives – Virements de crédits

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 74121 <i>Dotation Solidarité Rurale</i>		+33 425 €
Compte 7381 <i>Taxe add. droit mutation</i>		+25 758 €
Compte 7381 <i>Taxe add. droit mutation</i>		-12 520,96 €
Compte 7391172 <i>Degrèv. TH log. vacants</i>	+186 €	
Compte 6574 <i>Subv. fonct. personne droit privé</i>	-2 000 €	
Compte 022 <i>Dépenses imprévues</i>	-786 €	
Compte 023 <i>Virement section d'investissement</i>	+2 600 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 1641 <i>Emprunt euros</i>		+12 520,96 €
Compte 2183 <i>Matériel bureau en info</i> <i>Opération Bâtiments divers</i>	+4 100 €	
Compte 2184 <i>Mobilier</i> <i>Opération Bâtiments divers</i>	-1 500 €	
Compte 021 <i>Virement section fonctionnement</i>		+2 600 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée.

CCSB

Approbation du rapport d'activité 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour l'année 2020 et n'a aucune observation particulière.

Approbation du projet de mutualisation des services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix « pour » et 2 abstentions approuve le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et de ses communes membres.

Centre de gestion du Rhône : convention unique

Il est proposé au conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Centre de Gestion du Rhône propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

Article 1 : d'approuver l'adhésion à la convention unique du Centre de Gestion du Rhône pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le Centre de Gestion du Rhône et relatives aux missions visées.

Article 2 : de choisir d'adhérer aux missions suivantes :

<i>Nom de la mission</i>	<i>Tarif annuel</i>
Médecine préventive	Coût agent 80 €
Inspection Hygiène et sécurité	Adhésion gratuite, mission incluse dans cotisation CDG
Conseil en droit des collectivités	0,90 € par habitant
Cohortes retraites	35 € à 70 € / dossier selon le type de dossier
Intérim	Adhésion gratuite, facturation mensuelle lors de la mobilisation de la prestation. Portage salarial : 5,5% Contrat intérim : 6,5%

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de signer cette convention unique avec le Centre de Gestion du Rhône telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

SMEVA : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et n'a aucune observation particulière.

SIAMVA : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et n'a aucune observation particulière.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe les conseillers :

- que la peinture de la 6^{ème} classe a été effectuée par les agents techniques. La remise en place du mobilier a été faite la semaine dernière.
- qu'il a reçu des devis concernant des travaux du mur du cimetière de Saint Joseph ainsi que le mur de soutènement de l'église. Ces devis seront discutés lors d'une commission.

Syder

Georges Montel informe les conseillers :

- qu'un devis a été demandé pour l'éclairage du 2^{ème} court de tennis.
- que la fin de l'éclairage public nocturne débutera le 25 novembre prochain.

Commission voirie

Patrick Favre informe les conseillers qu'une rencontre a eu lieu avec la commune de Lantignié ainsi que le Département pour l'aménagement du carrefour de la Croix Penet.

Commission communication

Anne-Marie Fuet informe les conseillers :

- que la commission s'est réunie pour réfléchir à l'élaboration du bulletin municipal 2022. Un mail a été envoyé à toutes et tous les présidents d'association + école, sou des écoles, micro-crèche et autres pour qu'ils fassent parvenir un article et des photos. Réponse attendue pour le 20 novembre.
- qu'un flash info est également envisagé pour annoncer diverses manifestations qui auront lieu cette fin d'année ou au tout début de 2022. Entre autres : une manœuvre des pompiers le mercredi 15 décembre avec le Groupement de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux : qui portera secours à une personne bloquée sur le clocher de l'église.
- qu'une animation musicale « Les trombones de Noël » avec les élèves des écoles de musique de la région se déroulera sur la place du village le mercredi 22 décembre à partir de 18h30 et pour une heure environ. L'association des commerçants et artisans devrait participer à cette manifestation en proposant des boissons chaudes.
- que les vœux du maire sont fixés le dimanche 16 janvier 2022.

Commission culture et manifestations locales

Anne-Marie Fuet informe les conseillers :

- que la date retenue pour proposer un repas aux aînés de la commune est le samedi 11 décembre. Un courrier a été envoyé à toutes les personnes nées avant 1946 leur offrant la possibilité soit de profiter de ce repas préparé par Rodolphe Botteron et animé par Jean Pierre Botteron et André Rampon, soit de recevoir un colis gourmand. Les membres du conseil qui souhaitent participer (30 €/personne) à ce moment de convivialité sont les bienvenus : inscription avant le 20 novembre.
- que la commission a également préparé la cérémonie du 11 novembre
- que le vendredi 3 décembre à 18h00 aura lieu la passation entre Denis Matray et Thomas Laforest. Si tout est presque organisé par le service départemental, nous devons vérifier les pass-sanitaires à l'arrivée des quelques 200 personnes invitées.

(Départ François Rivier 20h40)

Sybémol

Anne-Marie Fuet informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 25 octobre :

115 élèves inscrits, plutôt bien au vu de la crise sanitaire.

L'équipe enseignante, n'a pas beaucoup changé. A noter le départ à la retraite de Monsieur Durand et donc l'arrivée d'un nouveau professeur de piano qui apporte de nombreuses idées nouvelles.

Suite à la demande de l'école de Régnié-Durette, pour une rencontre avec le nouvel intervenant en milieu scolaire, Thibaud Perron va lui demander de recontacter la directrice.

Les cours et différents ateliers (théâtre et musique – musicothérapie- musique bébé...) sont très suivis par des jeunes mais aussi des adultes.

La prochaine heure musicale aura lieu le samedi 4 décembre à Saint Didier sur Beaujeu.

La prochaine réunion dédiée au budget se déroulera certainement à Régnié-Durette.

Commission culture CCSB

Anne-Marie Fuet informe les conseillers qu'une réunion de la commission a eu lieu le 5 octobre à Beaujeu.

A l'ordre du jour, ont été abordés les points suivants :

La Convention d'Education Artistique et Culturelle en partenariat avec les communes, sera établie avec l'Education Nationale, la DRAC, le département et la région en février 2022. La somme de 180 000 euros sera mise au budget de la CCSB qui sera voté en décembre.

Bilan festiv'été 2021 : bilan mitigé du fait du temps, de la pandémie, de la lassitude...Réfléchir pour l'année prochaine si les actions et spectacles restent sous la même forme. Même constat pour ciné en plein air : 22h00 c'est un peu tard pour une projection d'un film réservé aux petits.

Les animations des mercredis du col ont comme toujours remporté un beau succès.

Il est demandé qu'un calendrier de toutes les actions menées sur un territoire relativement rapproché soit établi en amont afin de ne pas avoir trop de manifestations en même temps.

Le RFID (l'identification par radio fréquence), technologie qui permet l'emprunt et le retour d'un document par l'utilisateur lui-même est envisagé pour les 3 médiathèques de la CCSB. Pour équiper ces médiathèques, un budget de 260 000 euros est nécessaire. Il sera proposé au budget communautaire.

Présentation des micro folies, un dispositif culturel innovant, au service des territoires.

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère de la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement déjà existant. Des appels à projet ont été lancés et la médiathèque de Belleville a été retenue. Un module fixe sera installé à Belleville en mars 2022 et un module itinérant sera mis à disposition des communes et des écoles pour présenter des collections virtuelles du musée du Louvre, du château de Versailles et autres monuments. Deux personnes en « service civique » seront à disposition des utilisateurs.

Commission école

Catherine Cinquin informe les conseillers :

- que le conseil d'école a eu lieu le 21 octobre dernier – divers petits travaux ont été effectués depuis. Une demande d'installation de garde-corps aux fenêtres de l'étage a été demandée, ainsi que l'installation d'une barrière sur la mezzanine de la classe de maternelle.
- qu'un spectacle aura lieu à l'espace loisirs le 16 décembre financé par la coopérative scolaire,
- que la Directrice Départementale de l'Education Nationale est revenue sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans le bâtiment de l'école et souhaite que le conseil se penche de nouveau sur ce problème qui dure depuis de nombreuses années.
- que l'école a reçu l'invitation du 11 novembre trop tard pour organiser une intervention des élèves.

Commission finances

Annie Copéret informe le conseil municipal qu'une commission aura lieu le 25 novembre à 17h00.

Commission fleurissement

Annie Copéret informe le conseil que les fleurs dans le village seront enlevées après le 11 novembre.

Commission commerces

Annie Copéret informe les conseillers :

- que l'accueil du Raid Bleu a eu lieu comme tous les ans au Caveau. Un problème de logistique a été soulevé concernant la restauration des participants le mercredi soir et le dimanche soir.
- que l'accueil des nouveaux commerçants a été effectué le 5 novembre avec : un luthier, les gérants du caveau, la coiffeuse et le gérant de l'hôtel Villa Alexandre.

Commission ruralité CCSB

Paul Desplace informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion à Saint Lager :

- l'acquisition de la Grange Charton pour Pôle d'excellence : pour favoriser le renouvellement des viticulteurs, un projet de développement du vin et de la viticulture et un simulateur de conduite d'engins viticole et pour la taille de la vigne et enfin pour la recherche des nouvelles technologies. Ni l'Inter-Beaujolais, ni la communauté de communes veulent prendre en charge la gestion. Ils vont chercher un porteur de projet privé.
- le sujet des douanes a été abordé par rapport aux différents viticulteurs qui partagent leur cuvage pour les droits de vinification.
- une problématique a été soulevée concernant le cuvage de la Grange Charton. Les jeunes qui vont venir sur le pôle excellence devraient prendre de petites surfaces de vignes à exploiter, du coup, les cuves seront trop grandes.
- dans le cadre du Plan Beaujolais, un stand devrait être installé au Salon de l'Agriculture ainsi que sur le salon « PROWEIN » en Allemagne.

Commission urbanisme

La réunion prévue initialement a été reportée et devrait avoir lieu prochainement.

Questions diverses

Un conseiller souligne qu'il y a une multiplication de containers poubelles sur le trottoir « rue du bourg » ainsi qu'une voiture électrique. Un courrier sera fait prochainement pour les 2 sujets.

Une conseillère demande s'il y a pour projet l'installation d'une borne de recharge électrique, pb de stationnement régulier sur la chaussée d'Erpent en face une maison d'habitation.

Une conseillère s'interroge sur l'accès aux trappes pour les personnes à mobilité réduites des containers de tri sélectif, en effet, celles-ci ne sont pas accessibles car les containers sont beaucoup trop proches.

Une conseillère demande quelle est la nature des travaux le long de la « route des 3 ruisseaux ». Il lui est répondu que ces travaux concernent la construction d'un bâtiment agricole.

Une conseillère demande si les jeunes de Régnié-Durette seront privilégiés pour l'achat d'une des 2 parcelles de terrain à la Chapelière. Il lui est répondu que non.

Séance levée à 21h49